



### Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu 2 fois par semaine, en bacs roulants, le mardi et le vendredi ou bien le mercredi et le samedi, selon votre zone de collecte (attention celles-ci sont modifiées à compter du 9 mars - voir p. 9 du magazine.). Lorsque le jour de collecte des déchets coïncide avec un jour férié, la collecte est effectuée la veille à partir de 12h (sauf si celui-ci est un lundi : la collecte est alors assurée le samedi précédent).

### Collecte des déchets recyclables

Les emballages / journaux / magazines en sacs transparents seront désormais collectés une fois par semaine :

- Le mardi ou le vendredi pour les ménages collectés en ordures ménagères les mardis et vendredis.
- Le mercredi ou le samedi pour les ménages collectés en ordures ménagères les mercredis et samedis.

Un autocollant précisant les nouveaux jours des différentes collectes sera apposé sur votre bac - voir p. 9 du magazine.

### Bacs roulants et sacs transparents

Les bacs et sacs transparents doivent être présentés la veille au soir des jours de collecte.

En dehors de ces jours, il est demandé aux usagers de ne pas laisser les bacs roulants sur les trottoirs une fois la collecte effectuée car cela occasionne une gêne pour la circulation des piétons. Par mesure d'hygiène, il faut aussi veiller à ce que les bacs ne débordent pas afin que des déchets ne jonchent pas le sol alentour. Il est à noter que les déchets doivent obligatoirement être mis en sacs et que le lavage des bacs est à la charge de leur utilisateur.

Toute demande de bac roulant est à réaliser au pôle de proximité Loire-Chézine.  
Tél. : 02 28 03 41 50.



### Collecte de verre

36 conteneurs sont mis à la disposition des Couëronnais sur la commune.

### Sacs transparents / déchets recyclables

**Pour les particuliers :** la collecte des emballages/journaux/magazines s'effectue en sacs transparents, présentés au pied des bacs roulants. Cette collecte est réalisée l'un des deux jours de la collecte habituelle des ordures ménagères (indication sur votre bac roulant). Ces sacs sont distribués toute l'année, à la mairie, au relais-mairie et au pôle Loire Chézine. Ils sont également distribués une fois par an, pendant une semaine, dans les locaux du centre Henri-Normand et sur le parvis de la grande halle de Tréfinmétaux...

**Pour les professionnels :** certains professionnels peuvent être équipés de bacs jaunes en faisant une demande auprès du pôle.

**Erreur de tri :** des erreurs de tri peuvent occasionner un refus de collecte (contenu non conforme : ordures ménagères, polystyrène, barquettes et sacs plastiques...). Un papillon rouge est alors apposé sur le sac transparent ou sur le bac jaune pour informer l'utilisateur.



**Erreurs de sacs :** Seuls les sacs transparents distribués à la mairie, au relais-mairie, au pôle Loire Chézine et lors de permanences au centre Henri-Normand et à la grande halle de Tréfimétaux sont conformes et acceptés lors de la collecte effectuée à Couëron. Certains sacs opaques jaunes utilisés par les Couëronnais ont notamment déjà été refusés. Ceux-ci sont en effet exclusivement réservés à l'usage des Nantais concernés par l'opération Trisacs.

### Déchets dangereux des ménages

La destruction des déchets dangereux des ménages (déchets toxiques) nécessite un traitement particulier. Prenez garde à ne pas les mélanger à vos déchets ordinaires !

Huiles de moteur usagées, filtres à huile, résidus de peintures, vernis solvants, herbicides, fongicides, acides, piles bouton, aérosols, fréon... doivent être déposés aux deux points de collectes : place des Cités et place Charles-de-Gaulle.

Prochaines collectes : le 5 mars, place Charles-de-Gaulle et le 9 mai, place des Cités.

Les dates de collecte sont également indiquées sur le site internet de la ville, dans la presse locale et par affichage dans les commerces de proximité.

A noter : les collectes d'encombrants et de déchets dangereux ainsi que l'accès aux déchèteries sont réservés uniquement aux particuliers

### Ramassage des encombrants

Gros électroménager (gazinières, réfrigérateurs, machines à laver...), mobilier (matelas, sommiers, tables, canapés...) ou encore vélos, ballons d'eau, moquettes... Ces objets doivent pouvoir être soulevés par deux personnes. Sont exclus de cette collecte : les déchets verts, les déchets toxiques (pots de peinture...), les bouteilles de gaz, les cartons.

*Pour faire ramasser vos encombrants, composez désormais le 0 800 00 70 76.*

### Autres...

Les autres déchets comme les matériaux de démolition, gravats et végétaux doivent être déposés à la déchèterie. Accès limité aux véhicules d'une hau-

teur inférieure à 2 mètres. Il est interdit d'y déposer des cendres, des restes de barbecue, ou des mégots de cigarette.

### ■ Déchèterie Tougas

RD 107 - Saint-Herblain.

Tél. : 02 51 80 90 27

Horaires d'ouverture :

*10h à 17h45 sans interruption tous les jours y compris le dimanche sauf les jours fériés.*

### ■ Déchèterie d'Orvault

Site de l'Espérance

Tél. : 02 40 63 06 76

Horaires d'ouverture :

*10h à 17h45 sans interruption tous les jours y compris le dimanche sauf les jours fériés.*



### Renseignements

Pôle Loire-Chézine

Tél. : 02 28 03 41 50

[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr),  
(rubrique « déchets »).